



Appel à candidature dans le cadre du projet de tests de filets biosourcés et recyclables

Contact : Richard COZ – 07 64 45 52 55 – richard.coz@ofb.gouv.fr

Le Parc naturel marin d'Iroise recherche :

Un fileyeur, travaillant au départ d'un port du PNMI, utilisant des filets droits à lieux de maille 70 mm de côté afin de réaliser 4 à 6 virages par mois en utilisant le matériel fourni durant 6 mois maximum, à compter de début octobre 2022.

Le navire sera équipé d'un filet droit à lieu de longueur correspondant au(x) pose(s) habituellement exploitée(s) par le professionnel. Ce filet alternera des nappes conventionnelles et des nappes en matériau expérimental.

Le patron de pêche retenu aura les missions suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le PNMI et le monteur retenu afin que le filet corresponde strictement au matériel couramment employé par le navire.
<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner un protocole simplifié (environ 1 feuille A4) à chaque virage du filet (à l'exception des marées avec un observateur à bord) pour suivre le caractère pêchant et le comportement mécanique des nappes biodégradables comparativement aux nappes en matière plastique classique.
<ul style="list-style-type: none"> • Embarquer un observateur sur au moins 6 marées au cours de la durée du projet (à minima 1 marée / mois)

➤ L'indemnisation prévue de la marée :

Considérant le temps nécessaire à l'acquisition des données du protocole simplifié et des risques de perte de pêchabilité des nappes non conventionnelles (jusqu'à – 25 % sur la partie des trémails Boulonnais composés de nappes expérimentales lors des premiers essais réalisés par le Parc Naturel Marin Estuaires Picards et Mer d'Opale), Le PNMI s'engage à verser une indemnité à l'armateur en fonction du nombre de marées effectuées dans le cadre du projet selon le barème suivant :

Bénéficiaire	Montant journalier	Limite
Fileyeur Le Conquet	325 € TTC maximum par marée (<i>une marée s'entend comme une sortie en mer impliquant des captures</i>)	La limite est fixée à 9600 € TTC sur la durée du projet (6 mois), soit 30 marées.

➤ Les critères d'éligibilité (l'ensemble des critères doit être respecté impérativement) :

- Avoir un port du PNMI comme port d'exploitation ;
- Pêcher au filet droit à lieux code GNS ; avec un maillage 70 mm de côté.
- Pouvoir accueillir à bord une personne non-naviguant ;
- Pouvoir accueillir à bord l'ensemble du dispositif nécessaire à la réalisation des tests (place pour la séparation des captures lors des mesures par l'observateur) ;
- Effectuer les opérations de pêche dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise.

➤ La sélection des candidats:

La sélection s'effectuera selon :

- Le montant proposé pour la prestation (40 %) ;
- L'expérience de l'équipage en termes de collaboration avec des organismes tiers (Ifremer, CDPMEM29, PNMI, etc.) pour des suivis scientifiques (embarquement Obsmer, projets d'acquisition de données, etc.) (40 %) ;
- La place disponible à bord pour réaliser le suivi (20 %).

➤ Délais de réponse :

Les candidatures peuvent être envoyées par courrier/mail d'ici le 15 juillet 2022 à 18h à :

- **Courrier** : Parc Naturel Marin D'Iroise, Pointe des Renards. 29217 Le Conquet.
- Mail : richard.coz@ofb.gouv.fr ; marie-amelie.neollier@ofb.gouv.fr

Le projet de tests de filets biosourcés et recyclables

1- Description du projet

Depuis 2018, le Parc Naturel Marin Estuaires Picards et Mer d'Opale (PNM EPMO) a mis en place le projet TEFIBIO pour le prototypage et la définition d'un filet de pêche biodégradable et recyclable », mise en place par le Parc naturel marin. Cette démarche vise à développer des équipements innovants afin de réduire les déchets. Le matériau est développé et testé depuis quelques années par le bureau d'études SEABIRD.

Fort de cette expérience, l'intérêt d'étendre ces tests à d'autres sites pilotes pratiquant d'autres formes de pêche est essentiel pour un possible déploiement à plus grande échelle.

Le projet INTERREG « *Preventing plastic pollution* » porté par le PNMI est une opportunité technique et financière pour déployer cette expérimentation en mer d'Iroise.

Le filet fourni sera composé de 100 m de nappes conventionnelles et de 100 m de nappes biodégradables et recyclables montées en alternance. La longueur totale correspondra au filet mis à l'eau couramment par le navire sélectionné. Les caractéristiques techniques sont :

- Nappe conventionnelle : 0,58 MM ; 70 MMSQ ; 100 MT et 50 MD (714 mailles) ; couleur verte.
- Nappe expérimentale : 0,6 MM ; 70 MMSQ ; 100 MT et 50 MD (714 mailles) ; couleur verte.

2- Objectif de la mission :

Il s'agit d'équiper un fileyeur du Parc naturel marin qui testera l'engin de pêche sur 1 saison afin de mesurer l'efficacité du filet mais également sa tenue dans le temps, afin de s'assurer des capacités de pêches et contraintes techniques durant un temps d'utilisation similaire à un filet commercialisé actuellement.

Il sera demandé de :

- Renseigner un protocole simplifié (environ 1 feuille A4) à chaque virage effectuer avec le matériel pour suivre le caractère pêchant et le comportement mécanique des nappes biodégradables comparativement aux nappes en matière plastique classique.
- Embarquer des observateurs extérieurs sur au moins 6 sorties en mer au cours de la période d'octobre 2022 à mars 2023.
 - Les sorties se feront avec 1 seul observateur. Il sera chargé de comptabiliser et mesurer les captures selon le protocole élaboré par le PNM EPMO.